Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-213502719-20260305-2026030526FERME-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à vingt heures, le Conseil municipal, *légalement convoqué en date du vingt-quatre mars avec affichage à la porte de la Mairie* s'est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de Madame Marie-Claire BOUCHER, Maire de Saint-Georges-de-Reintembault.

Nombre de membres
- En exercice : 13
- Présents : 12
- Votants : 12
- Pour : 10
- Contre : 2
- Abstention : 0

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)

Mesdames et Messieurs :

BOUCHER Marie-Claire	P	DONNINI Philippe	P
PHILIPPEAUX Nelly	P	BORDET Rosie	P
PATIN Marie-Pierre	P	BARON Didier	E
OGER Edouard	P	GALOPIN Marie-Laure	P
AIME Alexandra	P	CHALOPIN Eric	P
CHAUVIN Louis Pierre	P	MOUBECHE Patricia	P
REBILLON Nicolas	P		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Mme Marie-Pierre PATIN a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-213502719-20260305-2026030526FERME-DE

Délibération n° 2026.03.05.26
Travaux ferme Mille Feuilles

Madame la Maire rappelle la requête de la Ferme des Mille Feuilles qui a été étudiée en commission Urbanisme le 23 février 2026 concernant des travaux de mises aux normes dans la Cidrerie et dans la Tisanerie.

Madame la Maire présente la proposition de la commission Urbanisme :

- Fournir les matériaux aux locataires afin qu'ils réalisent les travaux dans la cidrerie et la tisanerie,
- Nommer le responsable du service technique de la commune, référent du chantier, pour s'assurer de la bonne conduite des travaux,
- Accepter d'inscrire au BP 2026 la somme de 10 000 €, enveloppe globale du montant des travaux (matériaux....),
- Réaliser les travaux d'électricité en régie (habilitation électrique).

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Madame la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***Accepte ces propositions,***
- ***Autorise Madame la Maire à signer tous documents inhérents à cette décision.***

Pour extrait certifié conforme,
le registre dûment signé,
La Maire,

Marie-Claire BOUCHER